

Bulletin officiel n° 39 du 22 octobre 2009

Sommaire

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche
décret du 29-9-2009 - J.O. du 1-10-2009 (NOR : MENI0917264D)

Nominations

Organisation du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche -
année scolaire et universitaire 2009-2010
arrêté du 13-10-2009 (NOR : MENI0900868A)

Nomination

École normale supérieure de Cachan
décret du 12-10-2009 - J.O. du 14-10-2009 (NOR : ESRS0921138D)

Nominations

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique
arrêté du 1-10-2009 (NOR : ESRR0900397A)

Nominations

Institut national du cancer
arrêté du 23-9-2009 (NOR : ESRR0900393A)

Nominations

Conseil scientifique du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
arrêté du 1-10-2009 (NOR : ESRR0900394A)

Commissions administratives paritaires

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire
ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au MEN et au MESR
arrêté du 6-10-2009 (NOR : MEND0900877A)

Informations générales

Vacance de poste

École nationale supérieure de la nature et du paysage
avis du 5-10-2009 (NOR : ESRS0900391V)

Vacance de poste

IUFM de l'académie de Strasbourg
avis du 5-10-2009 (NOR : ESRS0900395V)

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI0917264D
décret du 29-9-2009 - J.O. du 1-10-2009
MEN - SASIG

Par décret du Président de la République en date du 29 septembre 2009, Anne-Marie Grosmaire, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe, inscrite au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe établi au titre de l'année 2009, est nommée inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe (1er tour).

Mouvement du personnel

Nominations

Organisation du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche - année scolaire et universitaire 2009-2010

NOR : MENI0900868A
arrêté du 13-10-2009
MEN - ESR - IGAENR

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 99-878 du 13-10-1999 modifié, ensemble articles R. * 241-6 à R. * 241-16 du code de l'Éducation et notamment article 3 ; arrêté du 23-12-2008 ; sur proposition du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Article 1 - Sont désignés auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, pour l'année scolaire et universitaire 2009-2010 :

- en qualité d'adjoint au chef du service

Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

- en qualité de chefs de groupe territorial

. Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) : Henri Peretti, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. Nord-Ouest (académies d'Amiens, Caen, Lille et Rouen) : Philippe Forstmann, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. Est (académies de Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) : Claudine Peretti, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. Ouest (académies de Nantes, Orléans-Tours, Poitiers et Rennes) : Béatrice Gille, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. Midi (académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse) : Gérard Saurat, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. Sud-Est (académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Lyon et Nice) : Christian Peyroux, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

Article 2 - Assurent en outre auprès du chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche une mission de coordination des travaux dans les domaines suivants :

. enseignement scolaire : Françoise Mallet, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. enseignement supérieur : Bernard Dizambourg, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe ;

. recherche : Alain Billon, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de première classe.

Article 3 - Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 13 octobre 2009

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement

Luc Chatel

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Valérie Pécresse

Nomination

École normale supérieure de Cachan

NOR : ESRS0921138D
décret du 12-10-2009 - J.O. du 14-10-2009
ESR - DGESIP

Par décret du Président de la République en date du 12 octobre 2009, monsieur Yann Barboux, vice-président, directeur exécutif des centres de recherche technologique du groupe E.A.D.S., est nommé président du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Cachan, en remplacement de Pierre Tambourin, atteint par la limite d'âge.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

NOR : ESRR0900397A
arrêté du 1-10-2009
ESR - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 1^{er} octobre 2009, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, en qualité de représentants de l'État :

- désignés par la ministre chargée de la Recherche :

- . Marc Belloeil, en qualité de titulaire, en remplacement de Brigitte Rozoy,
- . Philippe Pujes, en qualité de suppléant, en remplacement de monsieur Michel Adiba ;

- désignés par la ministre chargée de l'Enseignement supérieur :

- . Éric Grégoire, en qualité de titulaire, en remplacement de Bernard Lorho,
- . Alain Bernard, en qualité de suppléant, en remplacement de monsieur Pascal Estraillier.

Mouvement du personnel

Nominations

Institut national du cancer

NOR : ESRR0900393A
arrêté du 23-9-2009
ESR - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 23 septembre 2009, sont nommés pour représenter l'État à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Institut national du cancer, en tant que représentants de la ministre chargée de la Recherche :

- Christian Devaux, membre titulaire, en remplacement de Gilles Bloch ;
- Jacques Desmotes-Mainard, membre suppléant, en remplacement de Carine Giovannangeli.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil scientifique du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

NOR : ESRR0900394A
arrêté du 1-10-2009
ESR - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté du ministre des Affaires étrangères et européennes et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 1er octobre 2009, sont nommés membres du conseil scientifique du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement :

- . Madame Akissa Bahri ;
- . Bernard Chevassus-au-Louis ;
- . Marie-Christine Cormier-Salem ;
- . Monsieur Michel Dron ;
- . Bertrand Hervieu ;
- . Bernadette Kamgnia Dia ;
- . Olivier Le Gall ;
- . Claudine Schmidt-Lainé ;
- . Monsieur Lamine Seiny Boukar ;
- . Marco Wopereis.

Bertrand Hervieu est nommé président du conseil scientifique du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Mouvement du personnel

Commissions administratives paritaires

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au MEN et au MESR

NOR : MEND0900877A
arrêté du 6-10-2009
MEN - DGRH - DE B2-1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 99-945 du 16-11-1999 modifié ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; arrêté du 20-12-2002 modifié ; procès-verbal des élections à la CAP ministérielle compétente à l'égard du corps des administrateurs civils du 9-7-2009 ; sur proposition du directeur de l'encadrement

Article 1 - Sont, à compter du 19 septembre 2009, nommés représentants de l'administration à la commission administrative paritaire du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche compétente à l'égard du corps des administrateurs civils :

Représentants titulaires

Thierry Bossard, chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ; Claire Landais, directrice des affaires juridiques ; Roger Chudeau, directeur de l'encadrement ;

- Éric Bernet, chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines.

Représentants suppléants

Isabelle Roussel, chef de service, adjointe à la directrice des affaires juridiques ; Geneviève Guidon, chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines ; Catherine Daneyrole, chef de service, adjointe au directeur de l'encadrement ; Éric Piozin, chef de service, adjoint au directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Article 2 - Sont, également à compter de la même date, nommés représentants élus du personnel à la commission considérée :

Représentants titulaires

Administrateurs civils hors classe : Hervé Latimier ; Patrick Lasserre.

Administrateurs civils classe normale : Coralie Waluga ; Bernard Gros.

Représentants suppléants

Administrateurs civils hors classe : Éliane Brouard ; Éric Peyre.

Administrateurs civils classe normale : Laurent Crusson ; Bruno Matteucci.

Article 3 - Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 octobre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

Annexe

Résultats des élections à la commission administrative paritaire du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche compétente à l'égard du corps des administrateurs civils

Scrutin du 9 juillet 2009

Nombre d'électeurs inscrits : H : 111 ; F: 35 = 146

Nombre de votants : 74

Pourcentage votants/inscrits : 50,68 %

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 8

Nombre de suffrages valablement exprimés : 66

Nombre de suffrages obtenus par la liste S.G.E.N.-C.F.D.T. : 66

Informations générales

Vacance de poste

École nationale supérieure de la nature et du paysage

NOR : ESRS0900391V
avis du 5-10-2009
ESR - DGESIP A

Sont déclarées vacantes à compter du 1er janvier 2010 les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage, établissement public national à caractère administratif régi par le décret n° 93-722 du 29 mars 1993 modifié.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de ce décret, le directeur de l'école est nommé pour une durée de trois ans par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner à l'école. Son mandat est renouvelable deux fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae détaillé et une déclaration d'intention, devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au directeur de l'École nationale supérieure de la nature et du paysage, 9, rue de la Chocolaterie, CS 2902, 41029 Blois cedex. Les candidats devront par ailleurs avoir pris connaissance du profil de poste de directeur disponible sur demande auprès de l'école.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.

Informations générales

Vacance de poste

IUFM de l'académie de Strasbourg

NOR : ESRS0900395V
avis du 5-10-2009
ESR - DGESIP

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres (I.U.F.M.) de l'académie de Strasbourg, école interne de l'université de Strasbourg, sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'Éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil d'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au président de l'université de Strasbourg, 4, rue Blaise-Pascal, 67081 Strasbourg cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, D.G.E.S.I.P. A3, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.